

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

| | | |
|-------------|----------------|--------------------|
| NOM | Maurice Carême | DATE DE LA REUNION |
| COMMUNE (S) | Châtelleraut | 22 juin 2017 |

Participants (préciser A: absent Exc pour excusé)

| Représentants des parents d'élèves | Education nationale | Collectivités | Autres participants |
|--|---|---|----------------------|
| - Mme Peruza (ULIS) - Mme Merrien (MS CE1) A : M. Zidani, M. Fongang, M Merlet Mme Petipied | Président(e) - Anne marzet, directrice Enseignants - Mélanie Maurice - Jérôme Engrand - Laura Berry - Mélanie Cordonnier - Fleur Lebreton - Mme Tessereau - Mme Gillard IEN M. Paquet, Exc. A: Lucie Gobin | - Mme Philipponneau, en charge de la petite enfance | - DDEN, M. Delaporte |

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Lebreton.

Rappel :

Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prévion effectifs et répartition rentrée 2017
2. Bilan RASED
3. Enseignants à la rentrée
4. Présentation de l'organisation pédagogique pour l'année scolaire 2017 – 2018
5. Présentation de l'avenant au projet d'école
6. Bilans des activités
7. Bilan financier
8. Constitution du bureau des élections
9. Questions diverses

1. Fonctionnement du conseil d'école

Constitution du bureau des élections :

A l'automne, un vendredi à 16h15, il faudra compter les bulletins. Officiellement, il est nécessaire de

désigner des parents. On a besoin d'un parent d'élèves et d'un enseignant pour dépouiller les bulletins. M. Engrand se propose. Pour l'instant, aucun parent d'élèves n'est disponible.

2. Règlement intérieur et charte de la laïcité

3. Actions pédagogiques

Bilan des activités de l'année :

- Mme Maurice: 3 séances au cinéma *les 400 coups* / ateliers cuisine avec la classe des GS-CP / chorale avec la classe des GS-CP / sortie de fin d'année à la Vallée des Singes.
- Mme Lebreton: 3 séances au cinéma / ateliers cuisine / cycle gymnastique à la salle de la Gornière / cycle piscine / chorale avec la classe des TPS-MS / sortie de fin d'année à la Vallée des Singes.
- Mr Engrand: 1 cinéma / 1 spectacle / cycle de piscine.
- Mme Berry : cycle natation à la piscine de Châtelleraut / cycle patinoire / permis piéton / sortie de fin d'année à Angles-sur-l'Anglin
- Mme Marzet: prix littéraire « Les yeux dans les pages » : les enfants élisent un livre / cycle piscine pour la 1^{ère} fois en CM. L'objectif est d'obtenir l'ASSN en fin de cycle 3 en 6^e. / canoë / permis cycliste / « L'opéra en chœur » : les enfants ont chanté au Futuroscope à Poitiers / projet avec la médiathèque sur le journal ; il y aura un journal des élèves à paraître sur la Manu / sortie de fin d'année à Angles sur Anglin.

Les activités ont été financées par la COOP donnée par les familles, sauf les voyages (subventions mairie, COOP école, participation forfaitaire des parents).

Actions des partenaires

- APE
 - Fête de Noël
 - Vide grenier
 - Spectacle du 23 juin
 - L'APE a versé 5€ par élève pour les sorties
- MJC
 - Café parents le vendredi matin dans les cours Coubertin / CLAS (aide aux devoirs)
 - Spectacle du groupe de théâtre Noctilus offert
 - Journée « Jouer, pourquoi, comment ? sur le thème du Moyen-Âge
 - Fête du jeu du 30 mai.

Présentation de l'organisation pédagogique pour l'année scolaire 2017-2018 :

Il est prévu une classe de CP à 12 élèves, car l'école est en dispositif REP +. Le président de la République en a fait une priorité au niveau national. L'inspecteur d'académie a peu de postes à pourvoir pour équiper les écoles à 12 élèves. À Carême, le problème ne se pose pas, car les effectifs correspondent à la demande présidentielle. Mme Marzet a émis le souhait de changer de niveau de classe, donc de quitter le cycle 3 et de s'occuper des CP. Dans le même temps, Mme Lebreton souhaite poursuivre son travail en maternelle. Mais le ministère a des critères précis, on ne connaît pas encore la décision. Mme Pouilloux souhaite quant à elle travailler en cycle 3.

Il y a volonté de l'équipe pédagogique de travailler le plus possible avec manipulation, schématisation puis

abstraction, notamment en mathématiques. Il y aura probablement moins d'exercices écrits dans les cahiers.

Cela passera par davantage de travail en atelier et en « plan de travail » pour individualiser le plus possible : les enfants ont alors des exercices et compétences ciblés. L'idée est aussi de donner davantage de temps aux enfants pour apprendre, et non de « coller » aux programmes de manière trop stricte.

Il y aura également davantage d'évaluations continues avec remise en main propre des bilans deux fois par an (janvier / juin).

On fera des regroupements réguliers de même niveau de cycle en dehors des fondamentaux (français et mathématiques). En sport, découverte du monde, éducation civique, arts plastiques, on souhaite travailler par projets interdisciplinaires : il est alors possible de mélanger les CP, les CE1 et les CE2, ce qui permet de travailler notamment en tutorat.

Des échanges de service sont prévus entre les enseignants : par exemple, un enseignant peut faire l'anglais dans une autre classe que la sienne, pendant que l'autre enseignant travaille la découverte du monde dans sa classe. M. Engrand interviendra également davantage, dans l'optique d'une inclusion de ses élèves de l'ULIS. Des échanges de services se feront avec la collègue de cycle 3 dont l'effectif est important. Cela permet également aux élèves de connaître tous les enseignants.

Depuis cette année, l'école expérimente les « messages clairs » : il s'agit d'aider les enfants à exprimer leur ressenti lors des conflits, et de trouver des solutions à deux. Toutes les écoles du REP+ travaillent dans cette optique. Il s'agit de mettre en œuvre cette démarche dès la maternelle en l'adoptant à l'âge des enfants. En cycle 3, il y a des conseils de classe avec un secrétaire, un maître de la parole : les enfants ont des idées, cette démarche est très prometteuse.

Avenant au projet d'école

Jusqu'à présent, le projet n'était pas en phase avec celui du collège. L'école primaire a décalé son calendrier, ce qui permet d'aboutir à terme à un projet calé dans le même temps au primaire et au collège.

Points à améliorer :

Priorité 1. Garantir l'acquisition du lire écrire parler et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

Étendre le lexique des élèves s'avère primordial dans notre école.

Priorité 2. Conforter une école bienveillante et exigeante.

Il s'agit d'assurer la gestion de l'hétérogénéité en classe avec des écarts plus importants entre les élèves (compétences, sommeil, habitudes, ...).

Priorité 3 : Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.

Malgré la confiance accordée, les réunions de parents ou les manifestations proposées ont lieu avec peu de parents présents et concernés.

On constate un suivi scolaire limité par l'éloignement des familles aux références scolaires. En CM2, il y a 95 % de bilans signés. Auparavant, seuls 50 % de parents se déplaçaient.

Des difficultés sont constatées dans l'accompagnement des parents dans l'acceptation d'une forme de handicap, notamment en maternelle, où la différence est détectée.

Des problèmes d'hygiène corporelle et de vie récurrents sont constatés : alimentation, sommeil, dépendance des écrans dès la maternelle.

Priorité 4 : Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative.

Il y a encore des difficultés de rencontres inter-écoles pour échanger sur nos pratiques ou créer des documents communs. Les concertations en REP+ permettent aux enseignants de se rencontrer, mais cela reste insuffisant.

Priorité 5 : Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels.

Des difficultés sont constatées pour faire aboutir des projets commencés.
Il y a également un manque de formation pour travailler avec des AESH.

Priorité 6 : Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

Il y a nécessité d'un coordonnateur dédié au REP+, à temps plein. M. Robin coordonne 6 à 7 écoles, soit 600-700 élèves, ce qui n'est pas simple.

Actions envisagées

Priorité 1. Garantir l'acquisition du lire écrire parler et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun.

Il s'agit d'étendre le lexique des élèves afin d'améliorer l'oral et les productions d'écrits.
Il s'agit également de pratiquer l'approche des notions avec le plus possible de manipulations, avant la schématisation et l'abstraction.

Priorité 2. Conforter une école bienveillante et exigeante.

On souhaite donner du temps aux élèves dans les processus d'apprentissage afin de s'adapter au rythme de chacun. L'objectif n'est pas de jouer, mais d'apprendre en manipulant. On ne fait pas baisser le niveau, mais on s'adapte à chaque enfant pour le faire progresser plus vite.

Les activités coopératives (activités de l'OCCE pour la maternelle et l'élémentaire) sont privilégiées.

4. Utilisation des moyens de l'école

Prévision d'effectifs :

TPS : 6 CP : 12
PS : 14 CE1 : 13
MS : 12 CE2 : 11
GS : 8 CM1 : 9
ULIS : 10 CM2 : 16

| TPS/ PS | MS/GS | CP | CE1/CE2 | CM1/CM2 | ULIS |
|--------------|--------------|----|-------------|------------|------|
| 6 + 13 20 | 12 + 8 20 | 12 | 13+11 24 | 9+16 25 | 10 |

RÉPARTITION ENVISAGÉE

Suivant les effectifs réels à la rentrée, des modifications pourraient être envisagées

Pour rappel, on comptait 18,2 élèves par classe à la rentrée 2013, 23,25 élèves par classe à la rentrée 2014, 24,25 élèves à la rentrée 2015, 24 élèves à la rentrée 2016.

On comptera 20,2 élèves par classe à la rentrée 2017 hors ULIS avec les 5 classes.

Les enseignants à la rentrée 2017 seront les suivants :

- Mme Gillard ZIL REP+
- Mme Cordonnier (dispositif plus de maîtres que de classe)
- Mme Maurice
- Mr Engrand
- Mme Lebreton
- Mme Berry

- Mme Marzet
- Mme POUILLOUX : l'an passé, Mme POUILLOUX assurait le poste occupé par Mme Tessereau cette année. Elle connaît donc l'école et l'équipe.
- Mme TESSEREAU sera remplacée par Mme Barillot. Cette personne assurera la décharge de direction. Elle est nommée à titre définitif et assurera le complément de 80% de Mme Berry). Elle assurera également les remplacements lors des réunions du jeudi.

Bilan financier :

On trouve actuellement sur le compte 3566,22 €. Mais il y a environ 900 euros de factures à payer en cours, qui correspondent aux dernières sorties de l'année.

Le bilan définitif sera donc donné au premier conseil d'école de l'année scolaire 2017-2018.

L'école dispose d'un pécule, mais un projet de voyage est prévu pour le cycle 2 à Noirmoutiers pendant 3 nuits et 4 jours au printemps 2018. Ce projet concerne l'ULIS, les CP, les CE1 et les CE2.

Bilan des aides RASED

Le Réseau d'Aide aux Enfants en Difficulté est basé à l'école Lakanal. Le RASED effectue actuellement ses bilans, nous ne disposons pas à ce jour des bilans pour l'année 2016-2017.

Pour rappel :

En 2013-2014

20 demandes (soit 21,27% des élèves concernés)

• En 2014-2015

Demandes 22,58 % des élèves

•

• En 2015-2016

• 20 Demandes 20,51 %

•

• En 2016-2017

• 29 demandes 28,71 % %

5. Hygiène et Sécurité

6. Mise en œuvre et suivi du PEDT

7. Activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

8. Place des parents à l'école

Exemples de contenu : rencontres, calendrier...

Fait à Châtelleraut

Le 22 juin 2017

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole

Le / la secrétaire de séance

Anne Marzet

Fleur Lebreton